

## ACTUALITE PROFESSIONNELLE

### BILAN DE SANTÉ DE LA PAC. QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES BIOS ?

#### ► SAB : Aide au soutien de l'AB

L'aide communément appelée « Aide au Maintien » s'appellera finalement **SAB** : Soutien à l'Agriculture Biologique. Destinée aux agriculteurs biologiques (sur des productions qui ne sont plus en conversion), la SAB est une aide du **1<sup>er</sup> pilier** de la PAC, donc **non soumise aux exigences complémentaires** associées aux MAE du 2<sup>nd</sup> pilier. Cette aide, annuelle, n'est pas plafonnée. Toutefois, si l'enveloppe de 50 millions d'euros est dépassée, elle fera l'objet d'une réduction par application d'un stabilisateur.

Les montants de la SAB sont les suivants :

	SAB Maintien	CAB* Conversion
Prairies (PP, PX, PT) et châtaigneraies	80 € / Ha	100 € / Ha
Cultures annuelles	100 € / Ha	200 € / Ha
Légumes pleins champs, viticulture, PPAM	150 € / Ha	350 € / Ha
Arboriculture, Maraichage	590 € / Ha	900 € / Ha

\* Pour la CAB (Conversion à l'AB), les prairies temporaires retournées une fois pendant le contrat MAE de 5 ans sont considérées comme les cultures annuelles.

#### ► Comment faire la demande de SAB ?

Le système de déclaration est simple. Il suffit, lors des déclarations PAC de :

- ~ Cocher la case de la dernière colonne du S2 jaune en face de chaque parcelle concernée
- ~ Cocher la case soutien à l'agriculture biologique sur la fiche demandes d'aides
- ~ Joindre une copie du certificat valide délivré par votre organisme certificateur \*
- ~ Délimiter les parcelles concernées sur le registre parcellaire graphique et ajouter à l'abréviation de la culture la mention SAB

\* Attention: Vous êtes soumis à un **contrôle de cohérence** entre la déclaration de surface (PAC) et les surfaces bios déclarées à votre organisme de contrôle.

#### ► SAB ou Crédit d'impôt ?

A ce jour, le ministère confirme que **le crédit d'impôt existera pour les exercices fiscaux 2009 et 2010**.

Toutefois, SAB et crédit d'impôt (CI) ne sont pas cumulables sur une même année fiscale.

Entre Crédit d'impôt et SAB, il y a un **choix personnel à faire en 2010**, avec deux scénarios possibles :

	Scénario 1	Scénario 2
Année 2010	Crédit d'impôt 2009 (déclaration d'impôt 2010)	Crédit d'impôt 2009 (déclaration d'impôt 2010) et SAB 2010 (déclaration PAC – mai 2010)
Année 2011	Crédit d'impôt 2010 (déclaration d'impôt 2011) et SAB 2011 (déclaration PAC – mai 2011)	SAB 2011 (déclaration PAC – mai 2011)
Synthèse sur 2 ans	2 crédits d'impôt + 1 SAB	1 crédit d'impôt + 2 SAB

Votre choix sera donc à faire au plus vite, avant la **déclaration PAC de mai 2010**, sachant que :

→ Les montants du CI resteront doublés en 2010 : 2400 € de base forfaitaire + 400 € / ha plafonnée à 4000 € par foyer, avec transparence GAEC à 3 parts. Conditions d'éligibilités identiques : au moins 40% des recettes issues de productions certifiées biologiques, et 50% des surfaces au moins en AB sans aide « bio ».

→ CI cumulable avec les aides du 1<sup>er</sup> pilier (sauf SAB) et les MAE (sauf CAB).

→ La SAB, étant sur le 1<sup>er</sup> pilier, est soumise à modulation, à hauteur de 8% en 2010. Il faudra donc que la SAB représente pour l'agriculteur un montant **d'au moins 4 347 €** pour être comparable ou plus intéressante que les 4000 € plafonnés du CI.

→ Enfin, la SAB est directement comptabilisée dans le bénéfice de l'exploitation, donc soumise à l'imposition sur le revenu ainsi qu'aux cotisations MSA, ce qui n'est pas le cas du crédit d'impôt.

#### ► SAB et autres aides

La SAB est :

- ~CUMULABLE avec les autres aides du 1<sup>er</sup> pilier (Aides aux protéagineux, diversité de l'assolement, etc.)
- ~NON CUMULABLE sur une MEME PARCELLE avec les MAE surfaciques du 2<sup>nd</sup> pilier : CAB, MAE rotationnelle, PHAE 2, etc.
- ~NON CUMULABLE sur l'EXPLOITATION avec une MAE SFEI et CAD

Contact : Célia BORDEAUX  
CRA PL - TEL: 02 41 18 60 33

**DES COMPLÉMENTS DE LA RÉGLEMENTATION BIO**

Le 15 janvier 2010, un texte a été publié au journal officiel (JORF), concernant un nouveau cahier des charges dénommé « CCF ». Le CCF complète les dispositions des règlements 834/2007 et 889/2008 de la Commission européenne. Il reprend d'une part les chapitres de l'ancien CC REPAB F pour les productions non couvertes par la réglementation européenne : **lapins, escargots, autruches, poulettes**. Il développe par ailleurs les quelques **points de subsidiarité** conservés dans le règlement européen (définition de "souches à croissance lente", distances minimales entre unités piscicoles bio et non bio, mutilations autorisées, durée du vide sanitaire, règles d'étiquetage, chargement extérieur, etc.). Enfin, le CCF reprend les dispositions du CC REPAB-F concernant la production aquacole bio. En effet, la réglementation européenne bio permet aux pisciculteurs bio français de continuer à produire selon les règles françaises et ceci au plus tard jusqu'au 1er juillet 2013.

*Pour plus d'info sur le CCF, n'hésitez pas à contacter votre conseiller départemental.*

**L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN EUROPE**

D'après Eurostat, Office statistique de l'Union européenne (UE), les superficies consacrées à l'agriculture biologique connaissent une croissance de 21% dans l'union européenne entre 2005 et 2008, avec **7,8 millions d'hectares dans l'UE 27 en 2008**. Dans cet intervalle de temps, les plus fortes hausses de superficies consacrées à l'AB ont été enregistrées en **Pologne (+94%), Lituanie (+89%) et Espagne (+63%)**. Il est intéressant de constater qu'à l'exception de l'Italie, tous les Etats membres de l'UE ont rencontré une augmentation de leurs surfaces en Bio entre 2007 et 2008. En 2007, le total des superficies consacrées à l'agriculture biologique représentait **4,1%** de l'ensemble des superficies agricoles utilisées dans l'**UE27**. Les plus fortes proportions de SAU consacrées à l'agriculture biologique se situaient en **Autriche (15,7%** du total des superficies agricoles), en **Suède (9,9%)** et en **Italie (8,9%)**.

En 2008, les cinq États membres de l'**UE27** qui affichent les superficies AB les plus importantes sont l'**Espagne (1,3 millions d'hectares)**, l'**Italie (1 million d'ha)**, l'**Allemagne (0,9 million d'ha)**, le **Royaume-Uni (0,7 million d'ha)** et la **France (0,6 million d'ha)**. Les trois utilisations principales des terres biologiques dans l'UE27 sont les pâturages et les prairies (44% des surfaces AB), les cultures arables [37%, réparties essentiellement entre les céréales (44%) et les fourrages (42%)] et les cultures permanentes (10%). Les 9% restants correspondent aux jachères et aux sols non exploités. Les céréales ont été particulièrement importantes en Lituanie (79% des superficies consacrées aux cultures arables), au Portugal (75%) et en Irlande (73%), tandis que les parts les plus élevées de fourrages herbacés ont été observées en Lettonie (67%), en Estonie (66%) et en Suède (58%).

ACTUALITE TECHNIQUE

**DU COTE DES ESSAIS GRANDES CULTURES DU RÉSEAU BIO DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE**

L'objectif de ces essais, dont nous faisons ici un point d'étape des observations et données recueillies, est de comparer sur plusieurs années des espèces végétales, des variétés, ainsi que des associations céréales+protéagineux.

Pour cela, 3 plateformes de céréales ont été implantées à l'automne 2009, décrites dans le tableau suivant.

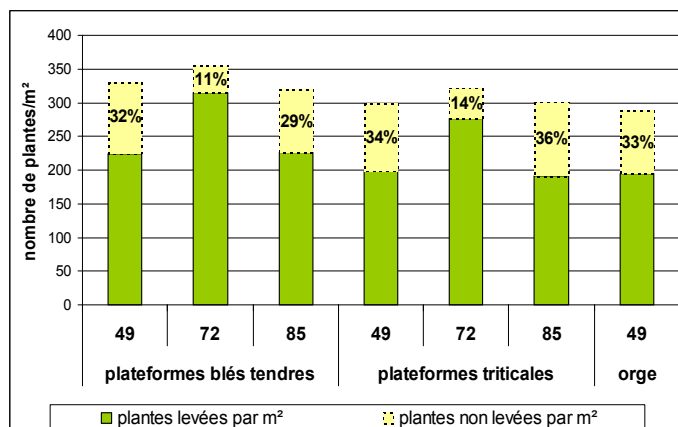
	Thorigné d'Anjou (49)	Courcelles la Forêt (72)	Le Poiré sur Vie (85)
<b>Chez</b>	Ferme expérimentale bio	Didier Boisard	Freddy Gauvrit
<b>Type de terre</b>	Limon sableux	Argilo-calcaire	Sablo-argileux
<b>Semis le</b>	12 novembre	29 octobre	30 octobre
<b>Modalités testées</b>	- 20 blés - 20 triticales, épeautre, blés fourragers, seigle et orge - 8 orges - 12 modalités de protéagineux et d'association avec des céréales	- 13 blés - 6 triticales et blés fourragers	- 16 blés - 9 triticales et blé fourrager - 3 protéagineux - 6 associations de céréales / protéagineux.
<b>Reliquat sortie hiver</b>	101 unités d'azote sur 0-60 cm (précédent prairie)	38 unités sur 0-60 + 20 unités sur 60-80 (précédent luzerne)	47 unités sur 0-55 cm (précédent prairie)

A part à Thorigné, les reliquats sortie hiver ne paraissent pas aussi élevés que ce à quoi nous aurions pu nous attendre derrière prairie, mais ils sont dans la moyenne de ce que l'on a observé cette année dans les départements respectifs des Pays de la Loire. A Thorigné, l'effet précédent prairie riche en légumineuse est très visible.

A Courcelles et au Poiré sur Vie, les semis ont été réalisés dans de très bonnes conditions, juste avant les pluies de novembre. A Thorigné d'Anjou, nous avons profité d'une fenêtre météo de 2-3 jours le 12 novembre pour semer dans un terrain ressuyé, juste avant le retour d'importantes pluies.

Les températures assez douces de novembre et l'humidité ont permis une levée rapide sur les 3 sites.

Figure 1 : comptage de plantes levées par m<sup>2</sup> et % de perte à la levée.



NB : Sur chaque histogramme, le cumul total correspond à la densité semée, et le % noté sur la barre est la perte de pieds à la levée.

Les comptages réalisés sur chaque variété avant Noël montrent des pertes à la levée très variables d'un site à l'autre (cf. Figure 1) :

**A Thorigné et en Vendée**, les pertes à la levée sont assez importantes mais «classiques» en bio (environ 30 % pour le blé tendre et 35 % pour le triticales). Il existe bien entendu des disparités entre variétés, allant de 24 à 42 % de perte à Thorigné.

**A Courcelles la Forêt**, en argilo-calcaire, les attaques de limaces ont été beaucoup plus modérées (une préparation plus fine de la terre peut expliquer cela). Les pertes à la levée sont très faibles, 11 % en moyenne (de 7 à 20 %). Vu que nous avons semé avec une densité plus importante que sur les autres plateformes, nous nous retrouvons avec des écarts de densité de quasiment 100 pieds/m<sup>2</sup> par rapport aux 2 autres plateformes (314 pieds levés en moyenne). Ne reste qu'à espérer que le précédent luzerne libère suffisamment d'azote dès que les températures vont se réchauffer pour assurer l'alimentation azotée des céréales dès le stade épi 1 cm. A noter par ailleurs que les densités importantes augmentent le risque de maladies à la fin de la montaison.

► **Point sur les variétés**

Pour les variétés les plus connues : Renan (blé) sur les 3 sites est dans la moyenne des pertes. Atlass (blé) enregistre un peu moins de pertes que Renan en 49 et 72, mais un peu plus en 85. Parmi les triticales connus, Bienvenu enregistre la perte la plus forte de tous, ce qui est inhabituel : 50 % de perte en moyenne, qui pourrait être dû à un problème de qualité de semence. Les pertes pour le triticale Tremplin (disponible aussi en bio) sont légèrement en dessous des moyennes : il est donc bien parti. Même conclusion que Tremplin pour Grandval.

Ces données confirment qu'en céréales bio, il faut prévoir entre 10 % et 30 % de pertes à la levée suivant les conditions de semis décrites ci-dessus. Et d'après les essais des années précédentes, nous conseillons de compter encore 15 % de plus si vous utilisez des semences fermières. Ce surplus de perte est lié à la présence de grains cassés ou non fertiles. Pour exemple, cette année, Grandval fermier enregistre 10 % de pertes de plus que Grandval certifié à Thorigné, malgré un sursemis de 15 %.

A Thorigné, les orges enregistrent également environ 30 % de pertes (semis à 300 grains/m<sup>2</sup>), soit 10 % de plus que les années précédentes. Les orges ont beaucoup souffert des limaces comme les autres espèces de la plateforme. Enfin, les 2 seigles semés enregistrent respectivement 33 % de pertes (Cantor) et 44 % (Dukato).



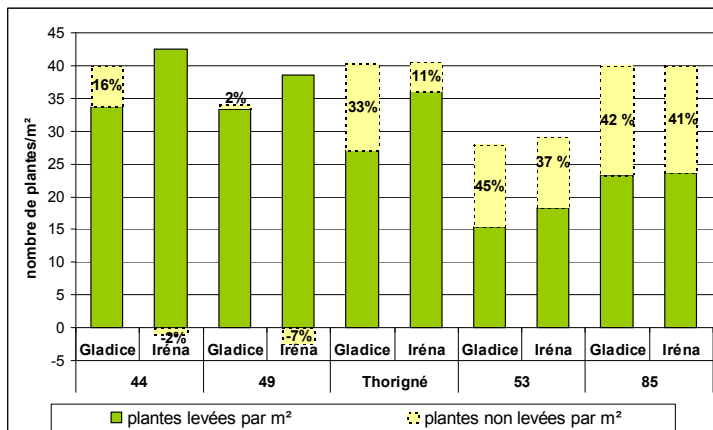
Didier BOISARD sur la plateforme céréales 72

► **Comparaison entre Iréna et Gladice**

Gladice est la première et nouvelle variété de féverole à fleurs blanches d'hiver. Elle conserve donc des vicines et convicines, mais en revanche est dépourvue de tannins, facteurs antinutritionnels pour les monogastriques. Cette variété serait donc susceptible d'être très intéressante pour les éleveurs bio. En lien avec le groupe d'éleveurs de porcs du programme de recherche bio, nous avons implanté les variétés Iréna et Gladice chez 3 éleveurs [Rémy et Bernard DANIEL à Mouais (44), Carl SHEARD à Noyant la Gravoyère (49), et Philippe BETTON à Sacé (53)], dans le but de les comparer.

Iréna, en tant que variété la plus semée dans les Pays de la Loire, est la référence dans cet essai. Ces variétés ont été semées sur les plateformes céréales de Vendée et de Thorigné. Nous allons donc avoir 5 sites de comparaison pour la récolte 2010 (essais avec 4 répétitions).

**Figure 2 :** comptage de plantes levées par m<sup>2</sup> et % de perte à la levée (début janvier)



NB : Sur chaque histogramme, le cumul total correspond à la densité semée, et le % noté sur la barre à la perte de pieds à la levée.

Les 5 sites ont été semés assez tôt, du 29 octobre au 12 novembre 2009 (choix très judicieux vu les conditions très humides qui ont suivi !). Les densités de semis ont varié en fonction des sites, allant de 25 grains/m<sup>2</sup> pour le site de Sacé (du fait d'un problème de réglage du semoir) à 35-40 grains pour les 4 autres sites. Cette année, certains sacs contenaient jusqu'à 10 % de grains bruchés. Notez qu'en principe la germination de la graine n'est pas affectée par le trou de bruche, car la graine de féverole comporte suffisamment de réserves.

D'après la Figure 2, les pertes à la levée sont très variables : de - 7 % (ce qui veut dire que l'on a compté plus de féverole que ce qui a été semé. Cela traduit sûrement le fait que le semoir a semé plus que prévu...) à 42 % de pertes. Les 2 parcelles à Mouais (44) et à Noyant la Gravoyère (49) sont les 2 sites qui n'enregistrent quasiment pas de pertes à la levée. Les pertes importantes en Vendée et à Thorigné d'Anjou peuvent s'expliquer par une préparation moins fine qu'à Mouais (44) et à Noyant (49). En revanche les pertes importantes sur la parcelle de Sacé (53) s'expliquent difficilement. Sur 4 plateformes sur 5, Gladice compte au moins 10 % de pertes de pieds de plus que Iréna.

Malgré le froid important de cet hiver, les féveroles n'ont que peu souffert sur les parcelles en suivi. La féverole d'hiver ayant la capacité à faire des ramifications (différence avec la féverole de printemps qui doit donc être semée plus dense), les 2 parcelles avec des densités faibles devraient pouvoir se rattraper et pourraient obtenir un rendement correct, même s'il est vrai que la parcelle de Sacé (53) pose des questions quant à son résultat à la récolte. En revanche, dans la région, certaines parcelles de féverole d'hiver ont été semées plus tard à cause des pluies régulières de mi-novembre à fin janvier. Ces féveroles d'hiver semées fin janvier risquent de ne faire que très peu de ramifications. Nous attirons donc l'attention sur le fait qu'il est indispensable dans ces cas de semis tardif de semer plus dense que la normale.

Nous parlerons dans un prochain épisode des 2 plateformes de mélanges céréales-protéagineux et des 3 sites de semis de légumineuses à la volée dans des céréales d'hiver au printemps.

**Contact : Renan MAURICE  
CRA PL - TEL 02 41 18 60 34**

## BILAN DES ESSAIS MARAICHAGE DU CTIFL ENTRE 2006 ET 2009

Du fait d'une demande en constante augmentation de la part des consommateurs, le maraîchage biologique est une filière à fort potentiel en Pays de la Loire, dont le développement ne pourra se passer de la recherche expérimentale. Plusieurs thèmes ont été abordés au CTIFL entre 2006 et 2009, avec pour objectif de répondre aux principaux freins actuellement identifiés par les maraîchers : (1) la **protection des cultures** contre les bioagresseurs, (2) la **qualité du produit final**, (3) la **gestion des adventices**. Cet article a pour but de présenter quelques uns des principaux résultats de ces trois années d'expérimentation.

### ► Des filets verticaux pour protéger les crucifères des mouches ?

La mouche du chou *Delia radicum* L. s'attaque à l'ensemble des espèces de crucifères maraîchères. Elle est capable de détruire plus ou moins fortement le système racinaire pouvant entraîner la mortalité des plantes en cas de fortes attaques et de creuser des galeries dans les racines des plantes dont elle se nourrit, un petit nombre de galeries étant suffisant pour compromettre la commercialisation du navet, du radis, du rutabaga et du chou rave. Parmi les méthodes de protection physique actuellement disponibles, aucune n'apporte une entière satisfaction aux agriculteurs biologiques. Basés sur le comportement de la mouche du chou qui vole à ras du sol, des filets verticaux ont été mis au point il y a quelques années afin d'agir comme barrière physique et de réduire les vols et les dégâts de ce ravageur au sein des parcelles de culture. Plusieurs essais ont été menés en plein champ au Ctifl afin d'évaluer leur efficacité. En 2006, le dispositif a permis de réduire de façon significative les dégâts de mouches sur les navets. En 2007, sur un dispositif identique, les différences n'ont pas été significatives faute d'attaques de mouches. En 2008, cet essai a été reproduit sur des parcelles deux à quatre fois plus grandes (200 et 400m<sup>2</sup> au lieu de moins de 100m<sup>2</sup>), sur des cultures de rutabaga, plus attractives que le navet. Ce dernier essai à grande échelle n'a pas montré d'efficacité significative des filets, malgré des attaques de mouches relativement importantes. D'une façon générale, les travaux du Ctifl ont montré que l'efficacité des filets verticaux contre *D. radicum* est partielle et qu'elle dépend de la hauteur des filets mais aussi et surtout de la présence d'un rebord extérieur en visière dont la longueur influence l'intensité des vols et l'ampleur des dégâts à l'intérieur des parcelles.

Sur ces trois années d'expérimentation, il semblerait donc que la technique des « filets verticaux » ne soit pas systématiquement fiable. Elle ne donnerait de résultats satisfaisants que sur de petites parcelles, et sur des niveaux faibles d'intensité des attaques. Par contre, cette technique peut venir s'adosser à un ou plusieurs autre(s) moyen(s) de protection des cultures comme les cultures associées ou l'utilisation de produits alternatifs compatibles avec l'agriculture biologique. Toutefois, les filets, coûteux, fastidieux à mettre en place, et fragiles (déchirures au vent), ne semblent pas pertinents à développer à grande échelle chez les producteurs. Une synthèse des informations et des résultats d'essais sur les filets verticaux a été publiée dans la revue Infos-Ctifl n°244 disponible auprès du Ctifl (*Les filets verticaux comme moyens de protection contre les mouches en agriculture biologique*, Picault, 2008).

### ► Tests pour l'optimisation de l'utilisation du Cuivre en cultures d'oignon

Un essai a été effectué en 2009 afin d'évaluer l'efficacité de différents produits à base de Cuivre contre le mildiou en culture d'oignon. Avec plus de 50% de plantes atteintes par le mildiou dans les témoins non traités, cet essai a permis d'évaluer correctement l'efficacité et la sélectivité de différentes spécialités commerciales à base de cuivre potentiellement utilisables contre les maladies fongiques en agriculture biologique. Parmi les spécialités testées, le PK2 ou le Ramsol n'ont pas montré d'efficacité par rapport au témoin. L'ajout de Solucuire au PK2 n'a par ailleurs pas permis d'améliorer l'efficacité de cette spécialité vis-à-vis du mildiou. Le Glutex s'est montré légèrement plus performant que les autres produits et semblerait limiter l'étendue de la maladie. Toutefois, les différences d'efficacité observées entre ce produit, le PK2, le Ramsol et le témoin ne sont pas suffisantes pour être concluantes. L'efficacité du Glutex semblerait être améliorée par l'ajout de Solucuire, mais là encore les différences observées avec les autres modalités ne sont pas significatives. D'une façon générale, aucun de tous ces produits n'a montré d'efficacité satisfaisante pour les producteurs d'oignon dans cet essai. Cette réflexion reste donc à poursuivre.

### ► Solarisation : solution pour le désherbage en maraichage ?

L'efficacité de la solarisation vis-à-vis de l'enherbement a été évaluée **sous abri** en 2006 et 2007 en cultures de mâche et de carotte. Les résultats obtenus ont montré une efficacité proche de 100% par rapport au témoin, et ce quelle que soit la quantité totale d'énergie apportée au sol testée (90, 110 et 130kj/m<sup>2</sup>). Ces observations alimentent les résultats d'essais antérieurs, et confirment l'intérêt de la solarisation sous abri sur des zones ensoleillées voire même à des niveaux d'ensoleillement limités (mais dans ce cas la durée de solarisation devra être allongée). La solarisation serait d'autant plus intéressante qu'elle n'aurait aucun impact sur les rendements en ce qui concerne les essais mâche. Enfin, il semblerait que la qualité sanitaire du produit final soit meilleure en sol solarisé, ce qui pourrait s'expliquer par un meilleur contrôle des adventices. D'une façon générale, l'ensemble des essais menés sur la solarisation dans les différents bassins de production français montrent que l'efficacité de la technique dépend d'abord et avant tout de la façon dont augmente et se comporte la température du sol dans les 3 jours suivants l'application des bâches : l'augmentation doit être la plus rapide possible et la température doit être maintenue à un niveau élevé durant cette courte période. Ainsi, les périodes de jours longs sont les plus propices à la réussite d'une solarisation. Pour les producteurs intéressés, une série de fiches sur les techniques alternatives en productions légumières est disponible sur le site [fruits-et-legumes.net](http://fruits-et-legumes.net) du Ctifl.

**Contacts : Sébastien PICAULT  
CTIFL - TEL 02 40 50 81 65**

## ■ POMME : ESSAI SUR L'ÉCLAIRCISSEMENT

Le but de cet essai, mené à la station expérimentale de la Morinière, était d'étudier l'effet de l'extinction pour une meilleure maîtrise de la charge sur la variété Pilot.

### ► Dispositif expérimental

Porte-greffe : PI 80 SUPPORTER® 4  
 Distances de plantation : 4 x 1,50 m (1666 arbres/ha)  
 Date de plantation : 2006 (4<sup>e</sup> pousse)

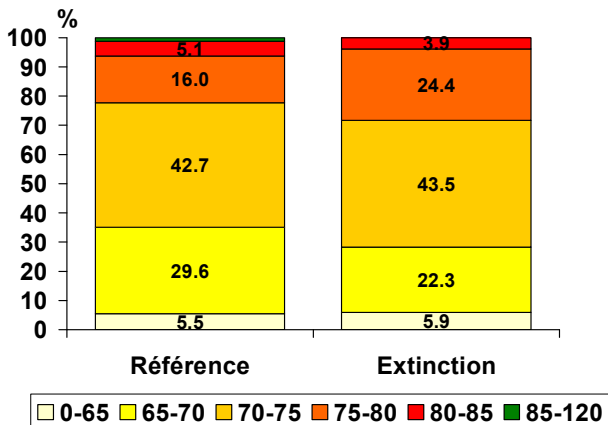
### ► Résultats techniques

	Taille	Extinction	Temps d'éclaircissement manuel	Tonnage hectare
Référence	=		29 h/ha	14,6 t/ha
Extinction	=	25 h/ha	21 h/ha	14,9 t/ha

### Temps de travaux

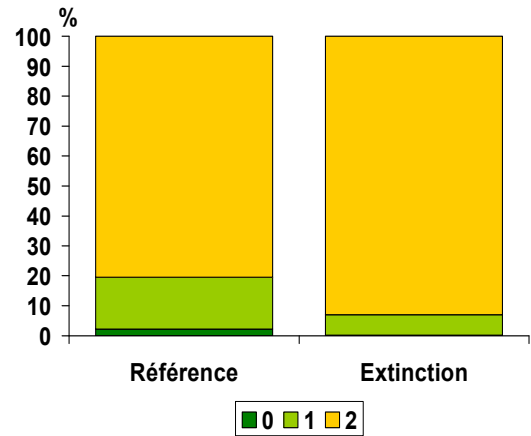
Il faut préciser que l'éclaircissement manuel n'a été effectué que dans le bas des arbres. Les temps et les rendements ont été relevés sur une ligne de 100 mètres par modalité. Les temps d'éclaircissement manuel et d'extinction sont faibles étant donné l'âge des arbres avec un volume pour le moment peu important.

### Calibres des fruits - %



Malgré une faible différence sur les rendements (14,6 et 14,9 t/ha), on note une **amélioration du calibre sur la modalité « Extinction »** avec 28,2% de fruits de calibre inférieur à 70 mm contre 35,1 % sur la modalité « Référence ».

### Coloration des fruits - %



En ce qui concerne la coloration des fruits, sachant que la note «0» correspond à une pomme dite «bicolore» (insuffisamment colorée pour le marché) et la note «2» correspond à une pomme très colorée, nous observons une amélioration de la coloration des fruits en modalité « Extinction » avec plus de 93% de fruits très colorés contre 80% dans la modalité « Référence ».

### Conclusion

Cette première année d'expérimentation sur l'extinction en agriculture biologique montre d'ores et déjà quelques résultats intéressants, malgré le jeune âge des arbres. Nous observons une amélioration sur la prise de calibre des fruits et également une meilleure coloration pour une charge comparable des arbres.

**Contacts : C. COUREAU - A BERGOUIGNOUX**  
 CTIFL/La Morinière- TEL 02 47 73 75 00

# ACTUALITE AUTRES

## ■ LA BOURSE D'ÉCHANGES DES PROFESSIONNELS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Conçu par les Chambres d'Agriculture, suite à une demande des professionnels lors du salon Tech&Bio en 2007, la bourse d'échanges est un outil web qui vise à faciliter la **connaissance de la disponibilité en matières premières bio** et des **attentes des marchés de consommation alimentaire et/ou non alimentaire**. **Gratuit et ergonomique**, il est ouvert à tous les acteurs français de la production, de la 1<sup>ère</sup> transformation et de la distribution.

### ► Pourquoi une « bourse d'échange bio » ?

L'insuffisance de l'offre nationale de produits bio face à l'évolution de la demande de consommation bio alimentaire et non alimentaire (cosmétiques, parfums,...) est un fait.

Pour autant, même en période de déséquilibre apparent entre l'offre et la demande de matières premières nationales bio, il apparaît que certains producteurs ne parviennent pas à prendre contact avec des acheteurs potentiels.

A l'inverse, certains acheteurs potentiels ne savent pas toujours repérer les producteurs qui disposent de produits bios disponibles.

Fort de ce constat, dès la première édition 2007 du salon «**Tech & Bio**», des transformateurs ont suggéré de mettre en place un dispositif permettant une **mise en relation entre opérateurs**, que ces derniers soient des producteurs, ou des opérateurs de la transformation ou de la distribution.

Dans cet esprit, certaines entreprises ont également souhaité faire connaître leur projet de développement et leur souhait de trouver des producteurs bio qui pourraient les accompagner. C'est dans cette perspective que ce dispositif de mise en relation a été conçu.

LA BOURSE D'ÉCHANGES (SUITE)

► **Comment ça marche ?**

La bourse d'échanges Tech&Bio est un site Internet accessible **gratuitement** par tout internaute : [www.tech-n-bio-bourse.com](http://www.tech-n-bio-bourse.com).

Producteurs, transformateurs (niveau 1<sup>ère</sup> transformation) et distributeurs de produits bio en France peuvent utiliser ce site en s'y inscrivant (*en remplissant un simple formulaire - Validation dans les 3 jours qui suivent*). Un acheteur potentiel pourra ainsi avoir accès aux annonces de produits disponibles par zone géographique selon les annonces déposées par les producteurs et/ou fournisseurs de produits bios. Il pourra par ailleurs déposer des annonces décrivant ce qu'il recherche, ce qui permettra aux potentiels vendeurs de prendre contact avec lui.

► **Quel 1<sup>er</sup> bilan fait-on de la bourse ?**

La bourse d'échanges Tech&Bio est encore en phase de lancement. Ouverte depuis septembre 2009, elle compte déjà une centaine d'adhérents : 78 fournisseurs et 42 acheteurs se sont inscrits. Les premiers retours nous confirment qu'elle est une réponse concrète aux attentes des acteurs de la filière bio. L'objectif de 2010 est de pérenniser cet outil en apportant les améliorations demandées par les utilisateurs (*n'hésitez pas à nous faire remonter vos observations si nécessaire*) et en l'alimentant régulièrement de nouvelles annonces et de nouvelles inscriptions.

**Contacts : Camille LE PRADO**  
**Tech&Bio Bourse d'échanges - TEL 04 75 82 40 21**  
**Email : [bourse@tech-n-bio.com](mailto:bourse@tech-n-bio.com)**

UN NOUVEAU LOGO EUROPÉEN

Le 8 février 2010, après deux mois durant lesquels quelques 130 000 personnes ont voté en ligne, la commission a rendu public le nouveau **logo européen « eurofeuille »**, vainqueur à 63% des suffrages.



Il sera officiellement adopté après le vote de la modification de l'annexe XI du règlement (CE) n°889/2008 de la Commission et après sa publication au Journal Officiel.

A partir du **1er juillet 2010**, l'utilisation de ce logo communautaire deviendra **obligatoire** pour les denrées alimentaires pré-emballées d'origine européenne remplissant les conditions d'usage. Il restera facultatif pour les denrées alimentaires importées.

L'apposition, à côté du logo de l'UE, d'autres logos à caractère privé, régionaux ou nationaux, sera autorisée.

Ainsi, le **logo AB** que vous avez coutume d'utiliser pourra encore l'être [aussi bien sur vos supports de communication que sur vos étiquettes], de manière facultative, et apparemment **sans durée limitée**.

Concernant vos étiquettes : les nouvelles étiquettes éditées devront être conformes au nouveau dispositif dès le 1<sup>er</sup> juillet 2010 (*sachant que les règles d'usage et charte graphique sont en cours d'élaboration*). Cependant, des **dispositions transitoires** vont vous permettre d'écouler vos stocks d'étiquettes **jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012**.

*Pour rappel : Vos supports de communication doivent être validés par l'Agence Bio ; Vos étiquettes doivent être validées par votre organisme certificateur.*

**Contact : Célia BORDEAUX**  
**CRA PL - TEL 02 41 18 60 33**

AGENDA

NOTIFICATIONS : N'oubliez pas de vous notifier auprès de l'Agence Bio! La notification, qui a toujours été obligatoire pour bénéficier des aides bios, va désormais être **contrôlée directement via le site internet** de l'Agence Bio.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA VENDEE: ACTION « MOIS DE LA RECHERCHE 2010 »

- \* **En Mai** : Démonstration de désherbage mécanique sur maïs : bineuse équipée de doigts Kiese
- \* **10 juin** : Visite essais céréales et mélange céréaliers bio  
 Gaec les Grands Prés la Tenaille au Poiré sur Vie)
- \* **16 juin** : Porte-ouverte d'une exploitation laitière bio équipée d'un robot de traite  
 Gaec La Liberté à St Malo du Bois

TECH&BIO : LE RENDEZ VOUS DES ELEVEURS DE L'OUEST

N'oubliez pas de réserver vos dates! Vous êtes invités les **23 et 24 Juin** sur la ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou.



CONTACTS : vos interlocuteurs dans les Chambres d'agriculture

**LOIRE ATLANTIQUE** : Jean-Roland BARRET  
 Tél. 02.53.46.60.01 - Fax. 02.53.46.61.79  
 Courriel : [jean-roland.barret@loire-atlantique.chambagri.fr](mailto:jean-roland.barret@loire-atlantique.chambagri.fr)  
 Site : <http://www.loire-atlantique.chambagri.fr>

**MAINE ET LOIRE** : Mathilde COISMAN MOLICA  
 Tél. 02.41.96.75.41 - Fax. 02.41.96.75.40  
 Courriel : [mathilde.coisman-molica@maine-et-loire.chambagri.fr](mailto:mathilde.coisman-molica@maine-et-loire.chambagri.fr)  
 Site : <http://www.maine-et-loire.chambagri.fr/>

**MAYENNE** : Brigitte LAMBERT  
 Tél. 02.43.08.11.50 - Fax. 02.43.08.50.38  
 Courriel : [brigitte.lambert@mayenne.chambagri.fr](mailto:brigitte.lambert@mayenne.chambagri.fr)  
 Site : <http://www.mayenne.chambagri.fr>

**SARTHE** : Florence LETAILLEUR  
 Tél. 02.43.29.24.57 - Fax. 02.43.29.24.25  
 Courriel : [florence.letailleur@sarthe.chambagri.fr](mailto:florence.letailleur@sarthe.chambagri.fr)  
 Site : <http://www.agri72.com>

**VENDEE** : Paulette CHAUVEL  
 Tél. 02.51.36.83.87 - Fax. 02.51.36.83.80  
 Courriel : [paulette.chauvel@vendee.chambagri.fr](mailto:paulette.chauvel@vendee.chambagri.fr)  
 Site : <http://www.agri85.com>

**PAYS DE LA LOIRE** : Célia BORDEAUX -  
 Tél. 02.41.18.60.33 - Fax. 02.41.33.57.02  
 Courriel : [celia.bordeaux@pl.chambagri.fr](mailto:celia.bordeaux@pl.chambagri.fr)  
 Site : <http://www.agrilianet.com>